



## NOTICE D'INFORMATION DESTINEE AUX PARENTS D'ELEVES

### **Votre enfant part dans un pays de l'Espace Economique Européen\* ou en Suisse**

#### **Pensez à demander dès maintenant sa carte européenne.**

Il sera ainsi couvert par l'Assurance Maladie au cours de son séjour et ses frais seront pris en charge, selon la législation en vigueur dans le pays qui l'accueille.

#### **Une carte personnelle**

**Gratuite et valable un an**, la carte européenne est individuelle et nominative : chaque membre de la famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans.

#### **Une carte pratique**

La carte européenne atteste de ses droits à l'assurance maladie. Elle lui permettra d'accéder aux soins médicaux nécessaires au cours de son séjour.

Chez le médecin ou le pharmacien, et dans les hôpitaux du service public, il lui suffira de présenter sa carte. Selon le pays où il séjournera : il n'aura pas besoin de faire l'avance des frais médicaux, ou il sera remboursé sur place, par l'organisme de Sécurité sociale du pays.

#### **Modalités pratiques pour demander la carte**

La demande doit être faite, **au moins 15 jours avant son départ** :

- **par internet** : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) « Votre compte ameli »
- **au guichet automatique** de l'un des points d'accueil de l'Assurance Maladie (Angers, Cholet, Saumur, Segré et Trélazé), à l'aide de sa carte vitale s'il a plus de 16 ans ou celle du parent qui l'assure.
- **par téléphone** au 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

S'il doit partir dans moins de 15 jours, la caisse lui délivrera un certificat provisoire valable trois mois.

Ces modalités pratiques concernent les enfants dont les parents sont rattachés à la Caisse Primaire.

*\*Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (y compris les îles Baléares et Canaries), Estonie, France (métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, la Réunion), Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris les archipels de Madère et des Açores), République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord, Gibraltar), Slovaquie, Slovénie, Suède.*